



**RAPPORT DE LA PARTICIPATION DE LA COMIFAC**

**DIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA  
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA  
DESERTIFICATION (CNULD).**

*Changwon (République de Corée), du 10 au 21 Octobre 2011*

©COMIFAC/GTCCD/COPIQ/CHAN/OCTOBRE 2011



## **REMERCIEMENTS**

La participation de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à la dixième session de la Conférence des Parties (CdP10) à la Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD) qui s'est tenue à Changwon (Corée du Sud) du 10 au 21 Octobre 11, a été possible grâce à l'appui financier de la Facilitation Canadienne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) à travers l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), la GIZ et le Mécanisme Mondial (MM). Qu'ils trouvent ici, l'expression de la gratitude renouvelée du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Nos remerciements s'adressent aussi à M. Martial AGONDOGO, Point Focal CNULD du Gabon ; Dr. Christophe BRING, Point Focal CNULD du Cameroun ; M. Rémy MUKONGO, Expert en Economie Forestière et Aménagement durable des Forêts de la CEEAC et M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC qui ont fait des exposés lors de la session parallèle organisée par la CEEAC et la COMIFAC avec l'appui des partenaires sus cités en marge de la CdP10. Nous exprimons toute notre reconnaissance au Pr. Jean NDEMBO (République Démocratique du Congo), Vice-président du bureau du Comité de Science et Technologie (CST) de la Convention qui a modéré cette session parallèle.

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	iii
ACRONYMES .....	iv
1. INTRODUCTION.....	1
2. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CdP10.....	2
2.1. Cérémonie d'ouverture.....	2
2.2. Comité Plénier(CP) .....	5
2.3. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC).....	11
2.4. Comité de la Science et de la Technologie (CST) de la Convention.....	13
2.5. Segment de haut niveau.....	14
2.6. Dialogue ouvert avec les Organisation de la Société Civile (OSC) .....	16
3. CONTRIBUTION DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC A LA CdP10 .....	16
3.1. Appui technique fourni aux négociateurs (Points Focaux CNULD) de l'espace COMIFAC pendant la CdP10.....	16
3.2. Session parallèle organisée par la COMIFAC et la CEEAC.....	17
4. LECONS TIREES DE LA CdP10 .....	20
5. RECOMMANDATIONS .....	20

## ACRONYMES

- ACDI:** Agence Canadienne pour le Développement International
- CEA:** Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique
- CBLT:** Commission du Bassin du Lac Tchad
- CCI:** Corps Commun d’Inspection
- CdP:** Conférence des Parties
- CEBEVIRHA:** Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques d’Afrique Centrale
- CECO :** Centre des Conférences de Changwon
- CEEAC :** Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
- CEFDHAC :** Conférence des Forêts Denses et Humides d’Afrique Centrale
- CICOS:** Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
- CNUDD:** Commission des Nations Unies pour le Développement Durable
- CNULD:** Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
- COMIFAC:** Commission des Forêts d’Afrique Centrale
- CRIC:** Comité chargé d’examiner la mise en œuvre de la Convention
- CST:** Comité de la Science et de la Technologie
- DDTS:** Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse
- DNUDD:** Décennie des Nations Unies pour les Déserts et la lutte contre la Désertification
- FEM:** Fonds pour l’Environnement Mondial
- FIDA:** Fonds International de Développement Agricole
- GDT :** Gestion Durable des Terres
- GIZ:** Coopération internationale allemande
- GRULAC:** Groupe des pays d’Amérique latine et Caraïbes
- GTCCD:** Groupe de Travail de la Convention sur la lutte contre la Désertification
- MCR:** Mécanisme de Coordination Régional
- MM:** Mécanisme Mondial
- ONG:** Organisation Non Gouvernementale
- ONU :** Organisation des Nations Unies
- OSC :** Organisation de la Société Civile
- PAN :** Programme d’Actions National
- PAR :** Programme d’Actions Régional
- PASR :** Programme d’Actions Sous Régional

**PFBC** : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

**PFN** : Point Focal National

**PNUE**: Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**RPT** : Réseaux de Programmes Thématiques

**SETD**: Sécheresse, de l'Erosion des Terres et de la Désertification

**STAR** : Système Transparent d'Allocation des Ressources

**UCR** : Unité de Coordination Régional

## 1. INTRODUCTION

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD) est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres. La CNULD a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Actuellement, elle compte 194 parties. La CNULD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert de technologie de manière à ce qu'il soit axé sur la demande, et l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. L'élément central de la CNULD est l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements nationaux, en coopération avec les institutions des Nations Unies, les donateurs, les communautés locales et les ONG. La Conférence des Parties (CdP) est l'organe suprême de la convention.

La dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CdP10 de la CNULD) s'est tenue du 10 au 21 octobre 2011, à Changwon, République de Corée. La dixième réunion du Comité de la science et de la technologie (CST 10) et la dixième réunion du Comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention (CRIC 10) se sont tenues en parallèle avec la CdP10. Les délégués de ces trois organes subsidiaires de la CNULD ont négocié et adopté 40 décisions.

Outre la CdP10, le CST10 et le CRIC10, deux demi-journées de dialogues ouverts avec la société civile se sont tenu les 14 et 19 octobre, un segment spécial, composé de trois tables rondes regroupant les ministres et autres officiels se s'est déroulé les 17 et 18 octobre. A la fin de ce segment, le Gouvernement Coréen a présenté « l'Initiative de Changwon » qui a identifié les actions clés que la République de Corée va entreprendre pour appuyer la mise en œuvre des décisions de la CdP10. Une session de dialogue interactif avec les membres de Parlement s'est également tenue sous forme de discussions en table ronde, les 13 et 14 octobre, et le résultat a été communiqué à la CdP10 pour examen.

En marge de cette conférence, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont organisé avec l'appui financier de la facilitation canadienne du PFBC à travers l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), le Mécanisme Mondial de la CNULD et la coopération internationale allemande (GIZ) une session parallèle le 19 octobre 2011 de 13 heures à 15 heures dans la salle MET-05 du CECO sur le thème central « Efforts de l'Afrique Centrale pour la mise en œuvre de la stratégie décennale 2008-2018 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD) ».

Près de 6300 participants représentant les pays Parties à la CNULD, les Agences des Nations Unies, les Organisations d'intégration économique, les Organisations Intergouvernementales, les Organisations régionales et sous-régionales et les Organisations de la Société Civile.

L'Afrique centrale a été représentée à ces assises par les représentants de la COMIFAC, les représentants de la CEEAC, les Points Focaux de la Convention et les correspondants scientifiques des dix pays membres de la COMIFAC, et un représentant des OSC de la sous-région. La COMIFAC a été représentée par Messieurs Martin TADOUM et Chouaïbou NCHOUTPOUEN respectivement Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique, et Chargé de Biodiversité et Désertification de cette institution.

Le présent rapport présente de manière synthétique le déroulement des travaux de la CdP10 et de la session parallèle.

## **2. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CdP10**

La dixième réunion de la Conférence des Parties à la CNULD a été ouverte lundi après-midi 10 octobre 2011, à Changwon, Province de Gyeongnam, République de Corée, par une cérémonie de bienvenue. Les délégués à la CdP10 devaient ensuite prendre part à une séance d'ouverture, au cours de laquelle ils ont élu les membres du Bureau et ont entendu les déclarations liminaires du Président de la CdP 10, du Secrétaire Exécutif de la CNULD et des représentants des groupes régionaux et des groupes d'intérêt.

### **2.1. Cérémonie d'ouverture**

Cette cérémonie a été ponctuée par une cérémonie de bienvenue et les allocutions d'ouverture.

#### **2.1.1. Cérémonie de bienvenue**

Au cours de la cérémonie de bienvenue, le cinéaste Yann Arthus-Bertrand, ambassadeur itinérant pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a présenté aux délégués son film documentaire sur la désertification. Le film présente des messages des chefs des Accords Multilatéraux sur l'Environnement et des départements de l'ONU sur le rôle et l'importance des zones arides, sur la nécessité de préserver les sols en tant que capital naturel et sur le besoin de construire un monde sans érosion des terres. Le film a été suivi d'un spectacle artistique avec une musique jouée sur un gayageum - instrument à cordes traditionnel coréen – et une peinture interprétative dédiée au thème de la CdP10 “*Care for Land, Land for Life.*”

Suh Kyu-Yong, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, de la République de Corée, a souhaité aux délégués la bienvenue à la CdP10, et a parlé des succès de son pays dans les domaines de la mise en valeur des terres et de la croissance économique. Les participants à la CdP10 ont été également salués par Kim Kwan Du, gouverneur de la province de Gyeongsangnam-do, qui a exprimé l'espoir de voir la CdP10 traiter spécifiquement le cycle désertification-pauvreté.

#### **2.1.2. Les déclarations liminaires**

José Cueva, directeur de la Conservation des sols, Argentine, a ouvert la CdP10 au nom du Secrétaire d'état à l'environnement de l'Argentine, Juan José Mussi, Président de la CdP9. Il a exhorté les parties à fournir un effort concerté en vue d'atteindre les objectifs de la Convention, au nom des communautés les plus vulnérables de la planète. Cueva a ensuite conduit la séance plénière vers l'accueil de l'élection de Don Koo Lee, ministre des Services Forestiers de la Corée, comme président de la CdP10.

Le président de la CdP10, Lee, a souligné que la République de Corée est le premier pays asiatique à accueillir une CdP de la CNULD. Mettant en exergue le slogan de la CdP10, “*Care for Land, Land for Life.*”, il a déploré le bas profil de la sécheresse, de l'érosion des terres et de la désertification (SETD) dans l'ordre du jour international. Il a exhorté les parties à faire preuve d'audace, d'ambition et de créativité dans la résolution des questions méthodologiques et institutionnels non encore réglés. Il a en outre, précisé que l'initiative de Changwon vise à apporter une contribution à cet égard, à travers la mobilisation de ressources supplémentaires et le lancement des *Land for Life Awards* pour encourager la gestion durable des terres.

Remerciant le Gouvernement et le peuple de la République de Corée pour leur hospitalité, Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la CNULD, a souligné que l'ensemble SETD "corrode les trois piliers du développement durable" et a décrit plusieurs thèmes qui seront abordés par la CdP10. Il a mis en relief, entre autres: l'affinage du système de communication des données; l'accord sur l'approche d'une évaluation à mi-parcours de la stratégie; la discussion des messages à transmettre à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD ou Rio +20); la considération d'objectifs quantifiables à moyen et à long termes; et l'organisation d'un conseil scientifique interdisciplinaire international à la CNULD. Il a également annoncé que le Président de l'Assemblée générale de l'ONU présenterait à la CdP10 les résultats de la réunion de haut niveau tenue à New York en septembre sur les questions de SETD.

**L'Algérie**, au nom du groupe Afrique, a souligné que: la sécheresse actuelle dans la Corne de l'Afrique exige la prise de mesures vigoureuses, que la CNULD est la seule convention internationale qui peut fournir des solutions pratiques et simples pour réhabiliter des sols dégradés et les ressources naturelles dans les zones arides; et que les coûts de l'inaction ne doivent pas continuer à être ignorés. Le délégué a assuré que l'alignement des Plans d'action nationaux (PAN) sur la stratégie est bien en cours en Afrique et a félicité le Secrétariat pour ses efforts dans ce domaine. Il a souligné que l'utilisation durable des terres devrait être la pierre angulaire pour l'éradication de la pauvreté et pour le soutien de l'économie verte dans le contexte du développement durable. Il a exprimé son soutien: à l'intégration du Mécanisme Mondial (MM) dans la structure du Secrétariat ; à la création d'un organe indépendant, interdisciplinaire chargé de fournir des avis scientifiques; et à l'Initiative de Changwon.

**L'Argentine**, au nom du G-77/Chine, a soutenu la création d'un groupe intergouvernemental scientifique sur les questions de Sécheresse, Erosion des Terres et de la Désertification (SETD), et a proposé que Rio +20 appelle à sa création. Il a applaudi les avancées enregistrées dans par le système d'examen et d'évaluation de la performance de la mise en œuvre de la CNULD (PRAIS), et a appelé le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à poursuivre son soutien au PRAIS. Il a mis en exergue le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur l'évaluation du MM, et a déclaré que le G-77/Chine était prêt à prendre, à la Cop 10, une décision qui pourrait permettre aux parties de surmonter les problèmes de coordination qui "entravent l'efficacité et l'efficience" de la mise en œuvre de la Convention.

**La Pologne**, au nom de l'UE et ses Etats membres, a reconnu le travail effectué par le Secrétariat et le Mécanisme mondial pour fournir une plate-forme aux discussions de la CdP10, y compris les dialogues interactifs avec les organisations de la société civile (OSC). Elle a souligné l'importance: de l'amélioration du PRAIS pour une meilleure communication des données et pour la réduction des charges qu'impose l'élaboration des rapports aux pays; de la participation de toutes les parties prenantes dans l'élaboration du cahier des charges de l'examen à mi-parcours de la stratégie; du rattachement du système de gestion des connaissances à d'autres processus en dehors de la CNULD; de l'affinement des indicateurs; de la détermination des incidences financières des décisions de la CdP et l'établissement des priorités; et de l'Initiative Economie de l'érosion des terres.

**L'Iran**, au nom de la région Asie-Pacifique, a souligné la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre le MM et le secrétariat et du renforcement des mécanismes de coordination régionale. Il a soutenu les mesures visant à renforcer l'alignement entre les PAN et les plans d'action sous-régionaux et régionaux, à la fourniture de programmes de renforcement des capacités aux pays touchés Parties dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention; et à l'établissement d'une plate-forme scientifique permanente pour les avis scientifiques.



S'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et Caraïbes (GRULAC), **le Costa Rica** a attiré l'attention sur les effets des problèmes de Sécheresse, Erosion des Terres et de la Désertification (SETD) dans les zones sèches, semi-arides et humides, et a mis en relief les activités régionales pertinentes à cet égard, y compris l'Initiative latino-américaine sur la science et technologie et les travaux en cours dans le cadre des préparatifs de Rio +20. Soulignant la nécessité d'un financement adéquat, le délégué a appelé à accélérer la mobilisation de ressources transparentes et équitables pour les activités au niveau sous-régional et régional. Il a également souligné le rôle du PRAIS dans la génération des données pertinentes et la nécessité de renforcer l'analyse comparative des indicateurs d'impact.

**L'Ukraine**, au nom des Etats de l'Europe Centrale et Orientale, a souligné la pertinence de la CdP10 pour le processus de Rio +20. Il a appelé à faire en sorte que la CNULD devienne le principal instrument de lutte contre les problèmes de SETD dans le monde et à des synergies avec d'autres Conventions et institutions de Rio, à tous les niveaux. Accueillant avec satisfaction le renforcement des relations entre la CNULD et le FEM, le délégué a appelé à de simplifier davantage des procédures d'accès aux fonds du FEM. Il a précisé que les rapports nationaux, sous-régionaux et régionaux sont un outil important pour la sensibilisation sur le problème de SETD. Il a souligné la nécessité d'améliorer le fonctionnement du Mécanisme Mondial en vue d'atteindre l'objectif stratégique de mobilisation des ressources financières et a mis en relief le soutien de la région pour la création d'un groupe scientifique intergouvernemental et interdisciplinaire.

**Le Fonds international de développement agricole (FIDA)** a déclaré qu'il est d'accord avec les conclusions du rapport du Corps Commun Inspection (CCI) au sujet des incohérences et les failles dans le protocole d'accord conclu entre la CdP et le FIDA. Il a expliqué que le rôle du FIDA consistait à héberger le MM, et que la supervision et la gouvernance du MM demeurent sous la responsabilité de la CdP, et a indiqué que le FIDA restait disposé à revoir le protocole d'accord.

**Future Forest**, au nom des OSC, a souligné la nécessité d'une plus grande coopération entre les OSC et les gouvernements, et d'une participation accrue des OSC dans les réunions de la CNULD. Il a souligné les efforts des OSC dans la lutte contre les problèmes de SETD, notamment à travers les activités de gestion des ressources, l'exploitation de l'énergie renouvelable et le soutien de l'autonomisation des femmes. Les OSC ont recommandé que la CNULD: prenne l'initiative sur la promotion des synergies entre les Conventions de Rio; fournisse davantage d'efforts pour lutter contre la sécheresse; et accroît les partenariats avec les parties prenantes en vue d'améliorer la gestion des ressources transfrontières. Il a également exhorté les parties à traiter la question de "la saisie des terres à grande échelle" dans les zones arides, dans la Stratégie, et à fournir un financement durable pour la lutte contre l'érosion des terres.

Après ces déclarations, les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'agenda de la CdP10, mis en place le bureau de la CdP10, établi le comité plénier et mis en place six groupes de contact. Ils ont par la suite examiné des points de l'ordre du jour portant, entre autres sur : le plan stratégique décennal et un cadre pour améliorer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) ; les programme et budget ; l'évaluation des rapports disponibles et des rapports potentiels, l'imputabilité et les arrangements institutionnels encadrant le Mécanisme mondial ; et les mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention.

## 2.2. Comité Plénier(CP)

Les délégués du Comité Plénier et ses trois groupes de contact ont négocié et présenté 22 projets de décisions à la séance plénière de clôture de la CdP10. Les groupes de contact ont été établis sur le Mécanisme Mondial (MM), le budget et le plan de travail pluriannuel, et sur les questions en suspens.

### a. Mécanismes pour faciliter la Coordination Régionale (MCR) de la mise en œuvre de la Convention

La question des Mécanismes pour faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention et de donner les ressources à ces mécanismes dans le cadre du budget et du programme de travail à ses fondements dans l'appel lancé par les pays en développement pour la création des Unités de Coordination Régionale (UCR). L'idée derrière cet appel est d'avoir des mécanismes qui serviraient mieux les besoins des pays touchés, plus particulièrement en Afrique. Au fil des ans, les partenaires des pays développés n'ont pas soutenu la proposition et l'appel fait au Secrétaire Exécutif de compiler les propositions régionales, d'examiner les dispositions d'hébergement des UCR et les moyens pour les rendre fonctionnelles et de les soumettre à la CdP pour examen à cette session.

La proposition défendue par l'Afrique notamment à la CdP9 était d'avoir une Unité de petite taille qui pourrait être logée dans une institution telle que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Présentement l'Unité est logée au sein de la Banque Africaine de Développement et fonctionne à partir de Tunis. Toutefois, le manque de ressources financières et le manque de ressources humaines sont les principaux problèmes à régler dans le cadre des négociations en cours sur les mécanismes pour faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention.

La position commune du Groupe Africain est d'inclure dans le budget central de la Convention des ressources adéquates non seulement pour le fonctionnement des UCR et le paiement des salaires des membres du personnel mais aussi pour la mise en œuvre des Annexes Régionales et des Réseaux de Programmes Thématiques (RPT). A contrario, la position des Pays Développés Parties est que le soutien aux Mécanismes de Coordination Régionale (MCR) devrait se faire, de façon appropriée, avec les ressources disponibles, par l'entremise des contributions volontaires ou ressources extrabudgétaires.

A la CdP10, le Secrétariat Exécutif de la CNULD a soumis le document ICCD/COP(10)/21 sur les MCR pour examen. Les délégués ont reconnu le rôle des Unités Régionales de Coordination (URC) et ont recommandé de les renforcer, de renforcer aussi le lien entre les URC et les organisations sous-régionales et de mettre à la disposition des URC des ressources financières adéquates. Au terme des négociations, la CdP a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.9** qui entre autres:

- Invite le Secrétaire Exécutif et le Directeur Général du MM de renforcer leur collaboration au niveau régional ;
- Demande au Secrétariat et au MM de continuer à appuyer la mise en œuvre des priorités régionales telles que identifiées par les régions ;
- Invite le Secrétaire Exécutif sur la demande et and collaboration avec les parties touchées, d'appuyer le fonctionnement effectif des Réseaux des Programmes Thématiques (RPT), sujets à des appuis financiers et techniques par les parties ;
- Décide que les institutions listées en annexe de la décision peuvent agir comme entités de rapportage ; et

- Demande que les annexes de la mise en œuvre régionale qui n'ont pas encore identifié leurs entités sous-régionales et régionales pour le rapportage de le faire avant le 31 Décembre 2011.

#### **b. Financement de l'Alignement des Programmes d'Action avec la Stratégie**

Il y a un consensus sur le principe de l'alignement des programmes d'action avec la Stratégie depuis la CdP.8 à Madrid en 2007. Le problème principal est le manque de ressources adéquates pour le processus d'alignement et remplir les engagements dans le cadre de la Stratégie (2008-2018).

Malgré les nombreux efforts déployés par les pays, on a besoin du soutien des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux en conformité avec la Décision 2/CdP9 pour réaliser à temps l'alignement des programmes d'action avec la Stratégie aux niveaux nationaux, sous régionaux et régional.

A ce sujet, le document ICCD/COP(10)/21 a servi de base pour les négociations. Dans la **Décision (ICCD/COP(10)/L.8/Rev.1)**, la CdP a pris conscience du besoin urgent de démarrer le processus d'alignement des PAN, PASR et PAR à la stratégie décennale 2008-2018 et prie les pays parties touchés et les annexes de la mise en œuvre régionale d'intensifier leurs efforts pour cet exercice. La CdP demande aux institutions de la Convention de continuer à fournir aux pays parties touchés l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques pour l'alignement et la mise en œuvre efficace des PAN, PASR et PAR.

#### **c. Examen du progrès dans la mise en œuvre de la stratégie compréhensible de communication**

Le Secrétariat a présenté la situation générale de la mise en œuvre de la stratégie compréhensible de communication (document ICCD/COP(10)/2). Plusieurs délégués ont demandé au Secrétariat de doubler les efforts pour accroître la sensibilisation sur la DDTS, et les délégués ont suggéré de renforcer les capacités des organisations des médias locaux, la traduction du site Web et les outils de sensibilisation et d'assurer la diffusion de ces outils à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la désertification (17 juin de chaque année). Au terme des discussions, les délégués ont adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.1** qui invite les parties à mettre en œuvre la stratégie compréhensible de communication et encourage les appuis financiers et en nature pour assurer la mise en œuvre efficace.

#### **d. Procédures révisées pour la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) aux réunions et processus de la CNULD**

Le Secrétariat a introduit les documents UNCCD (ICCD/COP(10)/5 et ICCD/COP(10)/29) qui ont servi de base de discussions à ce sujet. Les délégués ont dénoncé la faible représentativité des OSC à la CdP10 et le groupe Afrique a proposé que pour les prochains CdP, les pays développés appuient directement la participation des OSC. Le Pérou a suggéré que les représentants des OSC doivent être issus de toutes les annexes. La CdP a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.6/Rev.1** qui contient deux sections, la première relative aux procédures révisées pour l'accréditation des OSC et les représentants du secteur privé à la CdP, et le second pour les procédures révisées pour leur participation aux réunions et processus de la CNULD. La CdP entre autre décide que chaque cinq an les OSC doivent soumettre au Secrétariat avec copies aux Points Focaux Nationaux un rapport sur leurs

activités et contributions réalisées pour la mise en œuvre de la Convention. Elle décide aussi que le panel sélectionné pour la participation des OSC et le secteur privé dans les réunions et processus de la CNULD doit se composer des représentants des OSC de chaque annexe de la Convention.

**e. Election des membres du bureau du CST : amendement des règles de procédure (y compris la règle 22)**

A ce sujet, le Secrétariat a soumis le document ICCD/COP(10)/24 qui a été examiné par les délégués sans commentaires. Ils ont adopté par la suite la **Décision ICCD/COP(10)/L.5** qui remplace le paragraphe 1 de la règle 22 avec un texte alternatif spécifiant que le président du CST sera élu à la dernière réunion de la CdP et prendra fonction immédiatement. Cette décision remplace aussi la règle 31 avec un texte qui indique que les Vice-présidents du CST seront élus au même moment que le Président.

**f. Budget-Programme pour l'Exercice biennale 2012-2013**

L'Article 22 de la Convention stipule que la CdP approuve un Budget-Programme pour ses activités, y compris pour ses organes subsidiaires et prends les dispositions nécessaires pour leur financement. Dans la Décision 1/CdP9, la CdP a demandé au CST, au CRIC, au MM et au Secrétariat de la Convention d'élaborer chacun un plan de travail pluriannuel (2012-2015) en utilisant et en développant davantage l'approche de la gestion basée sur le résultat. Et, il est demandé au Secrétaire Exécutif d'intégrer tous ces plans en un plan de travail pluriannuel général pour la Convention en adéquation avec la Décision 3/CdP8 et la Stratégie pour examen par cette CdP10. Dans la Décision 9/CdP9 et en conformité avec la Décision 1/CdP9, il a été demandé au Secrétaire Exécutif de préparer un budget basé sur les résultats et un plan de travail pluriannuel pour l'exercice biennal 2012-2013, y compris des scénarios de budget reflétant une croissance nominale et une croissance réelle zéro. Dans la Décision 9/CdP9, il est aussi demandé au Secrétaire Exécutif de présenter un rapport à cette dixième session de la CdP sur l'état financier des fonds d'affectation spécial de la Convention sur la base des règles financières adoptées par la CdP.

Le défi de l'examen et de l'adoption du Budget-Programme pour l'exercice biennale 2012-2013 est d'intégrer dans les propositions faites par le Secrétariat et le MM les implications financières de la fusion des deux principales structures de la Convention.

Le Groupe Africain voudrait approuver un budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 reflétant 12% de croissance réelle à cause des coûts financiers de la nouvelle structure du secrétariat, la nécessité de plus de membres du personnel, les ressources additionnelles pour l'examen à mi-parcours de la Stratégie en 2013 et les ressources prévisibles pour le fonctionnement des UCR/RCU et la mise en œuvre des Annexes Régionales.

Sur cette question, le Secrétariat a soumis pour examen les documents ICCD/COP(10)/7-8, ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(10)/9.Rev.1 et ICCD/COP(10)/15. Au terme des négociations, la CdP 10 a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.23** qui contient 24 paragraphes y compris la déclaration pour : approuver le budget-programme du biennium 2010-2011 d'un montant de 16.128.344 Euros et adopter l'échelle indicative des contributions pour 2012-2013. Elle :

- Décide de maintenir le niveau de la réserve capitale de travail à 8,3% de financements extrabudgétaires estimés ;

- Approuve un budget contingent d'un montant de 2.033.000 Euros pour les services de la Conférence ;
- Prend note des coûts additionnels estimés au plus à 1.496.000 Euros qui sera dépensé à la CdP11 qui se tiendra à Bonn ;
- Prend acte des fonds estimés pour le fonds volontaire spécial précisé par le Secrétaire Exécutif (12.139.138 Euros) et pour le MM (14.737.041 Euros) pour 2012-2013 et demande aux parties de faire pareil pour faire des contributions volontaires ; et
- Demande au Secrétaire Exécutif de préparer le budget basé sur les résultats escomptés du programme de travail de 2014-2015, incluant les scénarios de budget reflétant une croissance nominale zéro et une croissance réelle zéro.

**g. Suivi de l'Evaluation du Mécanisme Mondial par le Corps Commun d'Inspection (CCI) et Examen du Rapport du Bureau de la CdP.9 sur l'Evaluation du Mécanisme Mondial faite par des Consultants Indépendants dans le cadre de l'exécution de la Décision 6/CdP.9**

La création du Mécanisme Mondial (MM) en tant que mesure d'appui pour la mobilisation des ressources pour la CNULD est définie à l'Article 21 de la Convention. La spécificité du MM en tant que mesure d'appui citée dans la section relative aux mécanismes financiers, émane de la constatation que l'identification, la mobilisation et l'acheminement des ressources est et demeure une priorité pour fournir un appui effectif aux Pays en développement Parties pour qu'ils puissent mettre réellement en œuvre les politiques et actions identifiées par la Conférence des Parties (CdP). La mise sur pied du MM a été le fruit d'un véritable compromis politique en lieu et place de l'accès aux fonds du FEM ou de la création d'un Fonds consacré à la Convention.

Découlant des décisions de la CdP, le MM a été évalué un certain nombre de fois. Les différentes évaluations indépendantes ont constamment indiqué que, malgré les mandats respectifs du Secrétariat et du MM qui appellent à la complémentarité et à la synergie, le MM a évolué graduellement au long des années dans le chevauchement et le double emploi. Cette situation est le résultat de divers facteurs parmi lesquels vient en tête le manque de frontières et de division du travail dans leur mandat respectif.

Les divers rapports produits ont, entre autres choses, mis en exergue la piètre relation de travail entre le Secrétariat et le MM. La préoccupation principale aujourd'hui est l'impact négatif qu'elle impose à la mise en œuvre de la Convention. Il est aussi mentionné dans les rapports du Corps Commun d'Inspection (CCI) et des Consultants indépendants que cette situation affecte déjà négativement les pays Parties qui sont supposés être servis par ces deux organes de la Convention. Si la situation demeure telle quelle, les pays en développement Parties seront encore plus affectés, ce qui inévitablement aboutira à délaisser la Convention qui sert essentiellement le continent Africain et ses intérêts.

En vue d'aider la CdP à prendre une décision sur ce point, les inspecteurs du CCI et les consultants indépendants ont suggéré les quatre (4) options suivantes :

- **Proposition N°1** : La poursuite des initiatives successives prises par la CdP depuis plus d'une décennie pour promouvoir la coopération et la collaboration entre le MM et le Secrétariat en améliorant le statut quo ;
- **Proposition N°2** : L'adoption d'une approche par phase d'un processus d'intégration par l'introduction d'une entière cohérence institutionnelle et la création d'une Equipe de Gestion Collégiale dans le cadre de l'article 27 de la Convention ;

- **Proposition N°3** : L'assimilation du personnel du MM, qui demeurera à Rome, avec celui du Secrétariat, assurant que tous les membres du personnel du MM sont traités comme personnel de la Convention et sujets au même régime de gestion du personnel des Nations Unies sous l'égide de la Convention et des règles et procédures financières des Nations Unies ;
- **Proposition N°4** : L'intégration complète du MM dans le cadre de la Convention ensemble avec le Secrétariat et les autres organes subsidiaires de la Convention avec relocalisation à Bonn.

En vue de mettre fin au « dilemme bicéphale de structure de soutien » et pour éviter tous les aspects des difficultés liées à : la responsabilité et aux rapports à faire à la CdP par le Secrétariat et le MM, la gouvernance, le leadership et la gestion des problèmes y résultants, y compris la duplication du travail, l'inefficacité de l'utilisation des ressources, le manque de coopération et de collaboration entre le MM et le Secrétariat, le Groupe Africain en examinant les quatre propositions ou options exposées dans le rapport a choisi l'option 4 qui suggère de fusionner les deux structures, le Secrétariat et le MM en une institution ou entité, avec l'assimilation du personnel du MM avec celui du Secrétariat pour mettre tout le personnel de la Convention sous les règles et procédures financières des Nations Unies.

En vue d'aider les délégués à prendre une décision sur ce sujet, le Secrétariat et le MM ont présenté le document ICCD/COP (10)/3 sur les mesures prises pour la mise en œuvre des paragraphes 1-3 et 5-8 de la décision 6/COP 9. Au bout des négociations, la CdP a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.22** sur la gouvernance et les arrangements institutionnels du MM. Cette décision stipule que :

- la responsabilité, la représentation légale et les comptes du MM seront transférées du FIDA au secrétariat ;
- le Secrétaire Exécutif assumera la responsabilité de la gestion globale, y compris la coordination du rapportage à la CdP sur la comptabilité, l'exécution et les activités du MM ;
- le Secrétaire Exécutif délègue l'autorité opérationnelle, si possible et selon les règlements de l'ONU, au Directeur Général de MM pour gérer le programme et budget du MM et pour conclure les accords avec des donateurs; et
- de réviser le Protocole d'Accord avec le FIDA pour limiter les services du FIDA 1) à l'assistance logistique et administrative, et 2) aux privilèges et aux immunités du personnel du MM par le gouvernement de l'Italien.

La CdP a par ailleurs demandé :

- Au Secrétaire Exécutif en consultation avec le Directeur Général du MM, et avec l'appui des experts du Secrétariat et du MM entre autres de : développer les règlements internes pour la collaboration entre le Secrétariat et le MM, de coordonner le rapportage à la CdP et au CRIC, développer et mettre en œuvre une image de marque et d'entreprendre une restructuration de la gestion financière et administrative ;
- Au Secrétaire Exécutif de s'assurer que tout le staff du MM et ses comptes sont sous un simple régime administrée par le bureau des Nations Unies à Genève ;
- Au Secrétaire Exécutif d'entreprendre un processus pour les arrangements pour le nouveau siège du MM, y compris une localisation potentielle au Secrétariat, en prenant en considération les coûts, les modalités opérationnelles, l'efficacité de la gouvernance et de soumettre ces informations au bureau de la CdP10 au plus tard le

1<sup>er</sup> Juillet 2012 et de présenter les recommandations à la CdP11 à la CdP11 pour décision ;

- Au Secrétaire Exécutif et au Directeur Général du MM à travers les réunions ordinaires ou spéciales selon la disponibilité des fonds extrabudgétaires de recueillir les points de vue des Parties et des acteurs pertinents sur le travail du MM, et de faire rapport sur les vues exprimées à la CdP.

#### **h. Mise en œuvre des paragraphes 1-3 et 5-8 de la décision 6/COP 9**

La CdP a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.17** intitulée « Stratégie commune de mobilisation des ressources ». Les délégués ont pris acte du projet de la stratégie commune pour la mobilisation des ressources (2012-2015) joint comme annexe de cette décision. La CdP a aussi demandé au Secrétariat et au MM de continuer à coordonner leurs efforts pour la mobilisation des ressources.

#### **i. Examen du suivi des résultats du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) pertinents pour la CNUDD et la Préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Sommet Rio + 20)**

La principale préoccupation de ce point est que dans le cadre du processus préparatoire intergouvernemental du Sommet Rio + 20, les questions de DDTS ne sont pas encore incluses dans les propositions faites par beaucoup de pays ainsi que dans les documents préparés et publiés par le PNUE et la Commission de l'Union Européenne. Par exemple, leurs publications indiquent que 10 secteurs seront les clés pour édifier une économie verte : Agriculture, Logement/Construction, Fourniture d'Énergie, Pêche, Foresterie, Industrie, y compris l'efficacité de l'énergie, Tourisme, Transport, Gestion des déchets et Eau. La référence à la dégradation des terres a été faite à travers le secteur Agriculture, et la question de la résilience a été évoquée dans le secteur Écosystèmes et Biodiversité dans le document de la Commission de l'Union Européenne. La terre doit être élevée au rang de secteur économique comme pour l'agriculture, la foresterie, etc.

Les délégués ont analysé le rapport (document ICCD/COP(9)/6) soumis par le Secrétariat et ont adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.3** qui : invite les Parties de soumettre leurs contributions à la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2011, demande au Secrétaire Exécutif de se préparer à prendre activement part à la CNUDD.

#### **j. Règlements de la procédure de vote : règle 47**

Le Secrétariat a soumis à la CdP le document ICCD/COP(10)/23 sur les procédures d'élection. Au terme des négociations, la **Décision ICCD/COP(10)/L.4** a été adoptée. Elle demande que cette question en suspens soit inscrite dans l'agenda de la CdP11.

#### **k. Décennie des Nations Unies pour les Déserts et la lutte contre la Désertification (2010-2020)**

Le Secrétariat a présenté le document des Nations Unies sur les déserts et la lutte contre la désertification (ICCD/COP(10)/27). Après examen de ce document, la CdP a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.2** qui demande au Secrétariat d'étendre son réseau de partenariat en incluant les représentants des OSC, ONG et OIG et invite les donateurs de soutenir

l'élaboration et la mise en œuvre du programme de la Décennie des Nations Unies pour les Déserts et la lutte contre la Désertification (DNUDD).

### **2.3. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC)**

Les délégués du CRIC 10 et son groupe de contact ont négocié et présenté 09 projets de décisions à la séance plénière de clôture de la CdP10. Lors de sa séance de clôture, le CRIC 10 a élu par acclamations les délégués suivants comme vice-présidents du bureau du CRIC11 et CRIC12 : M. Ambroise Zanga de la République Centrafricaine, M. Hussein Nasrallah du Liban, M. Ulazdamir Sauchanka du Bélarusse et M. Luis Estuardo Ríos du Guatemala. A la cérémonie de clôture de la CdP10, Mme Mary Rowen des Etats Unies a été élue Président du CRIC11 et du CRIC 12.

#### **a. Examen de la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie : plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention**

Sur la base des documents soumis par le Secrétariat et le MM (ICCD/CRIC(9)/16, ICCD/CRIC(10)/3, ICCD/CRIC(10)/5, ICCD/CRIC(10)/4-6, ICCD/CRIC(10)/7, ICCD/COP(10)/CST/10 et ICCD/COP(10)/15), les délégués ont adopté la Décision ICCD/CRIC(10) L.1 qui souligne l'importance d'un fonctionnement efficient et coordonné des institutions et des organes subsidiaires de la Convention et approuve l'orientation stratégique du CST, CRIC, MM et Secrétariat. Par ailleurs, cette décision :

- Demande au CST de continuer à renforcer et de coordonner les activités relatives au lobbying, sensibilisation et éducation, et d'engager après la coordination avec le CRIC sur la gestion des connaissances ;
- Invite les Parties, les donateurs et les institutions financières de plus d'appuis techniques et financiers ;
- Demande au Secrétariat et au MM de préparer les plans de travail pluriannuels en utilisant l'approche de la gestion axée sur les résultats.

#### **b. Evaluation de la mise en œuvre de la Convention par rapport aux indicateurs de performance**

Le MM a soumis le document ICCD/CRIC(10)12 contenant les directives supplémentaires sur les indicateurs d'impacts provisoires adoptés à la CdP9. Sur la base de ce document, les délégués ont négocié et adopté la **Décision ICCD/CRIC(10)/L.2**. La CdP 10 a reconnu que des étapes importantes ont été franchies pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la Stratégie et a adopté quatre objectifs opérationnels à savoir :

- Augmenter les stratégies pour plus de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation sur les activités liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ;
- Accélérer l'alignement des programmes d'actions à la stratégie ;
- Renforcer les accords de partenariat, l'appui technique et le renforcement des capacités ;
- et de développer les cadres d'investissement intégrés et de mobiliser les nouvelles et les ressources financières additionnelles pour la mise en œuvre de la Convention.



**c. Processus itératif d'évaluation de la mise en œuvre, y compris les indicateurs de performance et d'impact, méthodologie et les procédures de rapportage**

A ce sujet, la CdP10 a adopté la **Décision ICCD/CRIC(10)/L.3/Rev.1** qui contient les sections sur : l'amélioration de l'ensemble des indicateurs de performance et méthodologies associées, comment mieux mesurer le progrès sur l'objectif stratégique 4 de la stratégie, le format et les lignes directrices méthodologiques pour le rapportage par les OSC (2012-2013) et les directives pour l'analyse préliminaire de l'information contenue dans les rapports.

**d. Processus itératif: amélioration des méthodologies pour l'examen et la compilation des meilleures pratiques**

Le Secrétariat a présenté le processus itératif sur l'amélioration des méthodologies pour l'examen et la compilation des meilleures pratiques (ICCD/CRIC(10)/15) ce qui a servi de base de négociations. Au terme des échanges, la CdP 10 a adopté la **Décision ICCD/CRIC(10)/L.4** qui stipule que l'examen des thèmes des meilleures pratiques seront étudiés par rapport au programme annexé et invite les entités qui feront les rapports de continuer à rapporter sur les meilleures pratiques sur des thèmes déjà pris en considération lors des sessions précédentes du CRIC.

**e. Examen/Evaluation à mi-parcours du Plan-cadre de la Stratégie décennale pour renforcer la mise en œuvre de la Convention**

Tel qu'adopté à la CdP8 et confirmé à la CdP9, l'examen/évaluation à mi-parcours se déroulera au cours de la CdP11 en 2013. Le défi ici est de commencer les préparatifs de l'examen à mi-parcours aussi tôt que possible en vue de permettre que se tiennent à temps les consultations nécessaires aux niveaux des groupes régionaux et des groupes d'intérêts avant la CdP11 en 2013. Au terme des négociations, la CdP10 a adopté la **Décision ICCD/CRIC(10)L.9** qui demande d'établir un groupe de travail Ad hoc d'intersession suivant la disponibilité financière avec pour mandat de préparer les recommandations sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie sous la supervision du bureau de la CdP.

**f. Collaboration avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**

La reconnaissance du FEM comme un mécanisme financier de la CNUCLD est une étape positive dans le processus de mise en œuvre de la Convention. Mais la lutte doit continuer jusqu'au traitement équitable avec l'allocation, plus ou moins, des ressources de mêmes importances pour toutes les Conventions sœurs de Rio. Les dernières allocations fournies aux DDTS représentent le tiers des ressources reçues par les Changements Climatiques et la Diversité Biologique. La CdP10 a adopté la **Décision ICCD/CRIC(10)/L.7** qui accueille favorablement le processus amélioré d'allocation des ressources à travers le Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) et demande au Secrétaire Exécutif de consulter le Président du FEM sur la nécessité de faire les amendements sur le Protocole d'Accord existant et de faire rapport à la CdP11. Elle invite le FEM à:

- D'appuyer financièrement l'alignement des PASR et PAR;
- D'augmenter les allocations pour la dégradation des terres en fonction de la disponibilité des ressources ;
- Et simplifier davantage ses procédures dans l'intérêt de l'utilisation entière et à temps des allocations par les pays.

#### **g. Date, lieu et programme de travail pour le CRIC 11**

La **Décision ICCD/CRIC(10)/L.5** sur le programme de travail pour le CRIC 11 stipule que le CR11 pourra examiner la communication d'information à la lumière de la décision 11/COP9 sur les procédures additionnelles ou les mécanismes institutionnels pour assister la CdP dans l'examen régulier de la mise en œuvre de la Convention et d'examiner les contributions et les rapports des entités spécifiques.

S'agissant du lieu de la prochaine réunion du CRIC, la CdP10 a adopté la **Décision ICCD/CRIC(10)/L.6** qui stipule qu'elle se tiendra à Bonn, en Allemagne pour cinq jours de travail et pas plus tard que Mars 2013.

#### **2.4. Comité de la Science et de la Technologie (CST) de la Convention**

Un poste de Vice Président est revenu à l'Afrique et est assuré par l'Afrique Centrale (République Démocratique du Congo, Prof Jean NDEMBO LONGO).

Les trois projets de décisions présentés sur le conseil quant à la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (ICCD/COP(10)/CST/L.1) ; sur les mesures visant à permettre à la CLD de devenir une autorité mondiale dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques qui se rapportent aux problèmes de SETD (ICCD/COP(10)/CST/L.9) ; et sur le rôle et les responsabilités des correspondants de la science et de la technologie (ICCD/COP(10)/CST/L.2) ont été approuvés sans discussion.

Les délégués ont convenu de tenir les réunions du CRIC, du CST et de la 2ème Conférence scientifique, l'une immédiatement à la suite de l'autre, au plus tard en mars 2013, et ont précisé que cela nécessitait un amendement de la précédente décision de tenir la 2ème Conférence scientifique en 2012. Le groupe de contact a examiné un certain nombre de thèmes proposés pour la 3ème Conférence scientifique et ont pris des décisions sur: La lutte contre les problèmes de SETD pour la réduction de la pauvreté et le développement durable ; la contribution de la science, de la technologie et des savoirs et pratiques locaux. Au sujet de la gestion des connaissances, le Secrétariat a résumé les discussions qui ont été menées dans le CRIC sur ce thème. Les discussions sur le fichier d'experts indépendants, les bourses, la gestion des connaissances, la CST Ex 3 et la CST 11 ont englobé des questions sur les implications des diverses décisions sur le panier de travail et le budget du Secrétariat. Les délégués ont également remis en question les implications des décisions pour le panier de travail et budget du Secrétariat, les priorités pour les travaux de la CST 11.

#### **a. Mesures prises pour que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD) devienne une autorité mondiale en matière de lutte contre la dégradation des terres.**

A ce sujet, la CdP 10 a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/CST/L.9** qui demande au CST de planifier en même temps les mesures à court et à long terme pour permettre à la CNULD de donner l'appui scientifique. Cette décision crée aussi un groupe de travail ad hoc pour poursuivre les discussions sur les options pour les dispositions des conseils scientifiques sur la DDTs.

#### **b. Correspondants de la Science et Technologie**

Le Secrétariat a soumis les documents ICCD/COP(10)/CST/7 et ICCD/COP(10)/CST/INF.4 sur les rôles et responsabilités des Correspondants de la Science et Technologie (CSTs).

Faisant suite aux négociations, la CdP10 a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/CST/L.2** qui stipule que le rôle des CSTs est d'assister les Points Focaux Nationaux (PFN) dans les questions scientifiques relatives à la mise en œuvre de la CNULD. Cette décision recommande que toute autre responsabilité du CST puisse être proposée par son PFN et invite le Secrétariat de communiquer les questions relatives à la science dans le processus de la convention avec les PFN avec copie aux CSTs.

### **c. Création d'un Groupe/Panel Consultatif Scientifique sur les Questions de Désertification, de Dégradation des Terres et de Sécheresse.**

En vue de procurer des conseils scientifiques à La CNULD et d'introduire la science dans la politique des questions des terres ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des résultats de la Seconde Session Spéciale/extraordinaire du CST, en particulier sur la mise en place d'un système de gestion des connaissances, il est proposé de lancer aussi tôt que possible la création d'un Groupe/Panel Consultatif Scientifique sur les Questions de DDTs/DLDD.

Le Groupe Africain est en faveur d'un Groupe/Panel Scientifique Indépendant et Interdisciplinaire similaire à celui existant du Panel /Groupe Intergouvernemental des Experts sur les Changements Climatiques (GIECC/IPCC) et celle proposée de Plate-forme Intergouvernementale pour la Biodiversité et les Services d'Ecosystème (PIBSE/IPBES). Ce Groupe/Panel doit être aussi libre/indépendant que possible des influences politiques, avec un agenda établi par toutes les parties intéressées, y compris les praticiens et les organisations de la Société Civile, et la composition doit avoir une représentation géographique équilibrée de scientifiques de tous les continents ou régions.

Beaucoup d'autres délégués ont soutenu la position africaine et les échanges vont continuer à ce sujet jusqu'à la CdP11.

## **2.5. Segment de haut niveau**

La réunion de haut niveau s'est déroulée les 17 et 18 Octobre 2011 sous forme des tables rondes. Le président de la CdP 10 de la CNULD, Don Koo Lee, a ouvert la réunion de haut niveau et, attirant l'attention sur l'Initiative de Changwon en tant que "nouveau repère" dans le processus de la CNULD, a déclaré que l'Initiative pourrait être le cadre d'un mécanisme visant à bâtir un monde sans dégradation des terres. Les délégués à la CdP 10 de la CNULD ont présenté les positions des groupes régionaux, le matin, et ont entendu les déclarations du Premier Ministre de la République de Corée, de ministres et autres dignitaires, ainsi que les messages vidéo du Secrétaire général et du Prince de Galles, l'après midi du premier jour de la réunion de haut niveau. Ils ont également participé à deux tables rondes qui ont porté sur les thèmes "La désertification, l'érosion des terres et la sécheresse et la sécurité alimentaire: Préserver les ressources pour notre sécurité alimentaire" et "La Convention dans le contexte de Rio +20 : Traitement de la désertification, de l'érosion des terres et de la sécheresse, en tant que pierre angulaire de l'économie verte".

### **a. Table ronde sur la sécurité alimentaire**

Les orateurs se référant au document ICCD/COP(10)/INF.8 ont mis en exergue : le développement agricole durable à long terme; l'amélioration de la productivité des terres ; la formulation de politiques et de cadres juridiques pour la GDT ; la réalisation de la sécurité alimentaire à travers des programmes synergiques pour la GDT ; la nécessité de la préservation des sols pour la sécurité alimentaire, et d'une reconnaissance accrue de la dégradation des sols en tant que problème mondial. Dennis Garrity, ambassadeur de la CNULD auprès des terres arides, a fait un exposé liminaire sur le thème "la régénération des

terres, clé de l'éradication de la faim", dans laquelle il a présenté des études de cas et les avantages de l'agroforesterie.

Dans le débat qui a suivi, les ministres et autres officiels ont évoqué la nécessité d'une coopération internationale efficace, la volonté politique et le renforcement de la coordination régionale. Certains ont signalé des problèmes tels que ceux posés par : la propriété foncière ; l'accès au marché ; et la salinisation des terres. D'autres pays ont fourni des exemples de réussite dans le domaine de la lutte contre la désertification. Un soutien de la CNULD au Plan d'action de Nairobi, élaboré en septembre 2011 en réponse à la sécheresse et à la famine qui ont frappé la Corne de l'Afrique, et des efforts pour faire en sorte que les décisions de la CdP 10 soient plus pertinentes pour les vrais problèmes.

#### **b. Table ronde sur l'économie verte**

Les intervenants ont présenté leurs observations sur le débat sur la définition de l'économie verte et sur le potentiel d'une feuille de route pour l'économie verte, comportant des objectifs et des actions spécifiques pour la fourniture d'un instrument permettant de faire face aux problèmes de Sécheresse, Erosion des Terres et Désertification (SETD). Ils ont abordé, entre autres, la nécessité de lutter contre la pauvreté, en guise d'objectif central, d'approches intégrées et de la reconnaissance de l'impact économique des phénomènes de SETD. Dans le débat qui a suivi, les délégués ont abordé la contribution de la lutte contre les problèmes de SETD à l'économie verte, mettant l'accent sur : l'importance de la synergie entre les trois Conventions de Rio ; la réussite des programmes de réhabilitation des terres en République de Corée, en tant qu'exemple qui inspire ; l'investissement dans le capital naturel ; le rôle des gouvernements dans la fourniture des services écosystémiques ; la coopération régionale et la coopération Sud-Sud ; le renforcement des capacités et le transfert de technologie ; la revue des modes de consommation actuels ; et les liens entre les problèmes de SETD et la gestion des forêts.

#### **c. Table ronde sur la connaissance scientifique**

Les orateurs ont souligné l'importance du Conseil Scientifique, avec une suggestion que les sessions du CST soient séparées des sessions de la CdP. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité de créer un groupe scientifique, interdisciplinaire, intergouvernemental, indépendant sur les questions de SETD pour fournir des avis scientifiques aux décideurs politiques, et de mécanismes pour diffuser l'information aux personnes qui en ont besoin.

#### **d. Initiative de Changwon**

Younghyo Ha, vice ministre, du service forestier, a présenté le projet de texte de l'Initiative de Changwon (ICCD/COP(10)/MISC.5/Rev.3), soulignant qu'elle est une contribution, à la CdP 10 de la CNULD, de la République de Corée, en sa qualité de Président de la CdP 10. Il a mis en relief ses trois composantes : le renforcement du processus scientifique de la Convention ; la mobilisation des ressources et la facilitation des partenariats et la promotion des meilleures pratiques et, l'établissement du "Land for Life Award". Soutenant l'initiative, plusieurs délégués ont convenu que la CNULD est prête pour un changement de paradigme, comme en témoigne l'initiative de Changwon.

Le président de la CdP 10, Lee, a clos le débat de haut niveau qui, a-t-il indiqué, a impliqué 156 pays. Il a souligné que le segment a examiné et "a pris note avec satisfaction" de l'Initiative de Changwon proposée.

## 2.6. Dialogue ouvert avec les Organisation de la Société Civile (OSC)

Le deuxième dialogue ouvert avec les OSC, pour la CdP 10, a été axé sur le thème "La Dynamique, les défis posés et les opportunités offertes à la société civile dans la mise en œuvre de la CNULD, sur le terrain, dans le cadre de l'Initiative de Changwon" et a été présidé par la vice-présidente de la CdP 10. Certaines interventions ont souligné les efforts en cours pour le renforcement de l'intégration des femmes dans les Conventions de Rio. D'autres intervenants ont soutenu que les synergies sur cette question peuvent être mieux réalisées au niveau local, et ont souligné l'utilité d'une approche favorisant la parité pour l'amélioration de l'efficacité des actions de GDT. Le rôle de la volonté politique et des cadres juridiques pour la pleine participation des femmes ont également été soulignés.

Au cours du débat, des intervenants ont suggéré de regarder au-delà de l'urbanisation pour traiter les chaînes d'approvisionnement mondiales et les modes de consommation non durables. D'autres ont fait état de la contribution du travail des OSC à la réduction de la pression exercée sur les zones vulnérables, et des instances volontaires du secteur du commerce à l'apport d'investissements verts. D'autres intervenants ont souligné le rôle de la législation dans la lutte contre l'accaparement des terres, et l'un d'eux a suggéré d'établir une distinction entre l'accaparement de terres par besoin et l'accaparement de terres par "avidité économique", aux fins d'élaborer des réponses politiques appropriées. Les interventions ont : appelé à une compréhension commune de l'adaptation ; mis en garde contre une focalisation étroite sur le piégeage du carbone ; déploré le peu de fonds disponibles pour l'adaptation par rapport à l'atténuation ; appelé à l'accès à des technologies vertes et éprouvées ; et appelé à l'estimation de la vraie valeur de la terre, par delà la production.

La CdP 10 a adopté la **Décision ICCD/COP(10)/L.19** intitulé « Déclaration des OSC présentes à la CdP10 ». Cette Déclaration souligne l'urgence de la lutte contre la désertification et le besoin pour les gouvernements d'incorporer les aspects genres dans leurs politiques et activités, d'impliquer activement les OSC dans le processus de la CNULD. Elle indique aussi que les OSC ont créé une alliance à la CdP10 pour établir une plateforme pour les échanges d'informations sur les meilleures pratiques.

## 3. CONTRIBUTION DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC A LA CdP10

La contribution du Secrétariat Exécutif à la CdP10 a été marquée par l'appui technique fourni aux négociateurs de l'espace COMIFAC pendant les travaux de la CdP10, et de la session parallèle qu'il a organisée conjointement avec la CEEAC.

### 3.1. Appui technique fourni aux négociateurs (Points Focaux CNULD) de l'espace COMIFAC pendant la CdP10

En vue de veiller à ce que les spécificités de la sous-région de l'Afrique centrale soient prises en compte dans les décisions de la CdP10, les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à la CdP10 ont fourni une assistance technique aux PF CNULD de l'Afrique centrale. Cette assistance consistait à donner les orientations techniques aux négociateurs de l'espace COMIFAC sur les différents points clés inscrits à l'ordre du jour. Afin d'atteindre cet objectif, ils ont organisé plusieurs réunions de concertations avec les PF CNULD et les CST pour faire le point sur l'état d'avancement des négociations.

### **3.2. Session parallèle organisée par la COMIFAC et la CEEAC**

En marge de la CdP10, la COMIFAC et la CEEAC ont organisé avec l'appui financier de la Facilitation Canadienne du PFBC à travers l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), de la coopération internationale allemande (GIZ) et du Mécanisme Mondial (MM), une session parallèle sur le thème central « Efforts de l'Afrique centrale pour la mise en œuvre de la Stratégie décennale 2008-2018 de la CNULD ». Cet événement s'est déroulé le 19 Octobre 2011 de 13 heures à 15 heures dans la salle MET-05 du Centre des Conférences de Changwon (CECO).

L'objectif était de promouvoir les efforts consentis par les pays de la COMIFAC dans la mise en œuvre de la CNULD.

La réunion a été présidée par M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC et modérée par le Pr. Jean NDEMBO (République Démocratique du Congo), Vice-président du bureau du Comité de Science et Technologie (CST) de la Convention. Un service d'interprétation en Français/Anglais a été fourni afin de permettre à tous les participants de suivre les présentations et de participer aux échanges.

Environ 35 délégués de la CdP10 représentant 17 nationalités ont pris part à cette session parallèle en dépit d'un nombre impressionnant des événements parallèles qui se sont déroulés le même jour et à la même heure.

Conformément à son agenda (voir annexe1), la réunion s'est déroulée suivant les articulations ci-après :

- Cocktail ;
- Considérations liminaires du modérateur;
- Présentations
  - Thème 1 : Cadre politique et institutionnel en faveur de la gestion durable des terres en Afrique centrale;
  - Thème 2 : Impacts économiques, sociaux et environnementaux de la dégradation des terres en Afrique centrale ;
  - Thème 3 : Progrès de l'alignement des PAN par les pays d'Afrique centrale : les leçons apprises;
  - Thème 4: Mobilisation des ressources financières pour la gestion durable des terres en Afrique centrale : cas du Cameroun.
- Débat;
- Synthèse finale par le modérateur

#### **a. Considérations liminaires du modérateur**

Dans ses propos liminaires, le modérateur a souhaité la bienvenue à tous les participants et a rappelé le contexte de l'Afrique centrale par rapport à la gestion durable des terres et l'engagement des pays de cette sous-région. Il a également présenté les objectifs de la session parallèle et les différents thèmes inscrits à l'ordre du jour. Poursuivant son intervention, il a présenté la méthodologie de la réunion et a présenté les différents intervenants.

#### **b. Présentations**

- **Thème 1 : Cadre politique et institutionnel en faveur de la gestion durable des terres en Afrique centrale**

Cet exposé a été fait par M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC. Il a rappelé le contexte environnemental, social et économique de la sous-région et l'engagement politique des pays de l'espace COMIFAC. M. TADOUM a ensuite présenté les cadres de planification et institutionnels développés, les efforts de la mise en œuvre de la CNULD et les perspectives. Comme cadres de planification, il a cité à titre d'exemple les PAN, les stratégies de financement intégrées élaborées par certains pays de la COMIFAC, le Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la Désertification et la dégradation des terres en Afrique centrale (PASR-LCD/AC), le Plan d'Action Environnemental du NEPAL/AC, etc. S'agissant des cadres institutionnels, il a fait allusion à la CEEAC, la COMIFAC, la CICOS, la CBLT, le PFBC, la CEBEVIRHA, la CEFBHAC, etc. Parmi les efforts de la mise en œuvre de la CNULD, il a fait référence à la création d'un Groupe de Travail sous-régional sur la lutte contre la désertification (GTCCD), le plaidoyer/lobbying et communication, le renforcement des capacités, etc.

L'on a retenu de cette présentation que l'Afrique centrale est très engagée dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres au plus haut niveau contrairement à d'autres opinions qui pensent que cette sous-région se concentre uniquement sur les questions liées à la biodiversité et aux changements climatiques à cause du second bloc mondial des forêts tropicales qu'elle abrite.

– **Thème 2 : Impacts économiques, sociaux et environnementaux de la dégradation des terres en Afrique centrale**

Cette présentation a été faite par M. Rémy Mukongo, Expert en charge de l'Economie Forestière et la Gestion Durable des Forêts de la CEEAC. Dans son exposé, M. Mukongo a tour à tour parlé de l'intérêt de l'Afrique centrale à la problématique de la dégradation des terres, de la base juridique de la prise en compte de la problématique de la dégradation des terres en Afrique centrale, des principales causes de la dégradation des terres en Afrique centrale, des impacts économiques, environnementaux et sociaux de la dégradation des terres en Afrique centrale et des dispositions de lutte contre la dégradation des terres en Afrique centrale.

Il ressort de cette présentation que Selon une étude réalisée en 2009, à l'initiative de la CEEAC, de la COMIFAC et du MM, la dégradation des terres en Afrique centrale génère une gamme d'impacts qui se catégorisent en trois composantes: environnementale, sociale et économique.

Parmi les impacts environnementaux, il a cité : les pertes des sols arables, les pertes des superficies pastorales, les pertes de la biodiversité endémiques, l'intensification des effets de changement climatique, la baisse de la qualité de terres agricoles et pastorales, la diminution du niveau de la nappe phréatique et des cours d'eau, etc.

S'agissant des impacts économiques, on note : une perte de production agricole: perte de 2,4 milliards de dollars US, pour la production de sept cultures vivrières; pour une quantité estimée à 5,3 milliards de tonnes par an, une baisse de rendement: exemple dans l'extrême nord du Cameroun, les rendements de l'arachide ont accusé une chute de 33% de 1985 à l'an 2000, une perte due à l'absence d'aménagements forestiers qui permettraient la reconstitution forestière: 382, 5 millions de dollars par an.

Comme impacts sociaux, on a : la diminution des moyens de subsistance et des revenus, l'augmentation du niveau de pauvreté et de problèmes de santé, la perturbation des valeurs culturelles, la génération des conflits sociaux, etc.

– **Thème 3 : Progrès de l’alignement des PAN par les pays d’Afrique centrale : les leçons apprises**

Cette communication a été faite par M. Martial Agondogo, Assistant Point Focal CNULD du Gabon. Dans son exposé, M. Agondogo a mis l’accent sur l’atelier sous régional de renforcement des capacités des Points Focaux CNULD des pays de l’espace COMIFAC qui a été organisé par la COMIFAC et la CEEAC du 14 au 17 juin 2011 à Bujumbura (Burundi). Il a également présenté la feuille de route pour l’alignement des PAN qui a été élaborée et adoptée au cours de cet atelier. L’Afrique centrale est la seule sous région qui a élaborée une feuille de route pour l’alignement des PAN.

– **Thème 4: Mobilisation des ressources financières pour la gestion durable des terres en Afrique centrale : cas du Cameroun.**

Dr. Christophe BRING, Point Focal CNULD du Cameroun a présenté les expériences du Cameroun en matière de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable des terres. Dr. Bring a tout d’abord rappelé les cadres politique, institutionnel et juridique du Cameroun. Lesquels cadres sont favorable pour la gestion durable des terres. Pour la suite de sa présentation, il s’est appesantit sur les sources, instruments et mécanismes internes de financement, les ressources et les mécanismes financiers externes, et les sources, instruments et mécanismes de financement novateurs.

On a retenu de cette communication qu’environ huit (08) ministères sont concernés par la gestion durable des terres au Cameroun. Les ressources internes pour la gestion durable des terres proviennent du budget national, des ONG nationales, des communes et de toutes autres structures jouissant de droit commun (Camerounais) et ayant une autonomie financière. La contribution budgétaire totale des Ministères pour la gestion durable des terres est estimée à 8 milliards de francs CFA. Les ressources externes proviennent de l’aide publique au développement, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, et les partenaires intermédiaires. En ce qui concerne les mécanismes de financement novateurs, il s’agit des mécanismes qui permettent de payer pour les services environnementaux rendus par la GDT pour la rendre plus attractives pour les investisseurs. Par exemples : les paiements publics, les marchés d’échange réglementés, les arrangements contractuels privés non réglementés, et les produits et services éco – labellisés.

**c. Débat**

Suite aux quatre présentations, les participants ont posé quelques questions portant pour l’essentiel sur :

- La période (1985-2000) qui a été utilisée pour l’évaluation des impacts de la dégradation des terres en Afrique centrale ;
- La méthodologie utilisée pour évaluer les impacts de la dégradation des terres ;
- Les mécanismes de financement novateurs tel que la REDD+ ;
- Les moyens pour la mise en œuvre de la feuille de route pour l’alignement des PAN ;
- L’alignement du PASR de l’Afrique centrale ;
- Le fonctionnement du GTCCD ;
- Etc.

**d. Synthèse finale par le modérateur**

Après les échanges, le modérateur a fait une synthèse des différentes présentations et a remercié les participants pour leurs participations très actives.



#### **4. LECONS TIREES DE LA CdP10**

- La CdP10 s'est beaucoup plus focalisée sur les aspects institutionnels ce qui n'a pas créé un réel engouement pour les organisations qui agissent en qualité d'observateurs ;
- Au sein de la CNULD, les Organisations Intergouvernementales telle que la COMIFAC n'ont pas droit à la parole en plénière. Même pour les simples déclarations, contrairement aux deux autres conventions de Rio où la COMIFAC a l'habitude de faire les déclarations ou d'intervenir sur des sujets spécifiques ;
- Pour la prochaine CdP, il sera mieux d'organiser la session parallèle pendant la première semaine car les négociations sont très serrées pendant la deuxième semaine et puis l'arrivée des Ministres pour le segment de haut niveau occupent l'attention de tous les Points Focaux ;
- La participation des Points Focaux de la Sous région aux débats en plénière a été moyenne. Il y a un réel besoin en renforcement de leur capacité sur les techniques de négociation internationale ;
- Les thèmes abordés pendant la CdP10 ont plus d'enjeux pour les organes subsidiaires de la CNULD que pour les pays Parties.

#### **5. RECOMMANDATIONS**

Au regard de tout ce qui précède, nous recommandons au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de:

- Attirer l'attention des Ministres de l'Environnement de ses pays membres sur la qualité des personnes qui peuvent occuper le poste de Point Focal d'une convention de Rio (par exemple proposer aux Ministres un profil de référence pour la désignation des Points Focaux) ;
- Attirer aussi l'attention des Ministres de l'Environnement sur la nécessité de créer autour de chaque Point Focal une petite équipe de travail chargé de la mise en œuvre de la Convention afin d'assurer la continuité ;
- Renforcer les capacités des Points Focaux CNULD en techniques de négociation internationale au plus tard en mars 2012 ;
- Solliciter auprès du Secrétaire Exécutif de la CNULD le renforcement de l'implication de la COMIFAC dans la mise en œuvre de la CNULD en Afrique centrale;
- Prendre les mesures afin que pour des pareils événements, qu'au moins un (01) représentant des partenaires de la COMIFAC accompagne la délégation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

**Chouaibou Nchoutpouen**  
Expert Biodiversité et Désertification  
Secrétariat Exécutif de la COMIFAC



## Annexe 1



### **UNCCD COP- 10 Side Event**

## **Central Africa efforts for the implementation of the UNCCD 10 Year Strategy**

**13:00-15:00, 19 October 2011**

**Changwon Exhibition Center, Room MET-05**

**Organized by the Central African Forests Commission (COMIFAC) and the Economic Community of Central African States (ECCAS)**

*In collaboration with the UNCCD Global Mechanism (GM), the Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) and the Congo Basin Forests Partnership (CBFP)*

**The main objective of this side event is to share Central Africa experiences in the implementation of the UNCCD ten Year Strategy with the participants of UNCCD COP 10.**

### **PROGRAM :**

- 13:00-13:30 Political and institutional framework in favor of the Sustainable Land Management (SLM) in Central Africa by **Mr. Martin TADOUM**, Deputy of the Secretary of COMIFAC.
- 13:30-13:45 Environmental, Economical and Social impacts of Land Degradation assessment in Central Africa by **Mr. Remy MUKONGO**, Program Officer in charge of Forest Economy and Sustainable Management of ECCAS.
- 13:45-14:00 Progress of Alignment of the National Action Programs (NAPs) to the UNCCD ten Year Strategy in Central African Countries: lessons learned by **Mr. Martial Agondogo**, UNCCD National Focal Point of Gabon.
- 14:00-14:15 Development of the tools (Integrated Financing Strategy (IFS)/Integrated Investment Frameworks (IIF)) for the financial resources mobilization for the SLM in Central Africa by Dr. **Christophe Bring**, UNCCD National Focal Point of Cameroon.

*Refreshments will be provided during the event*

